

1 /Le HCSP, dans son avis du 14 mars 2020 transmis à la DGS, avec actualisations au 20 Avril 2020 considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- Personnes âgées de **65 ans et plus** (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- Les patients aux **antécédents (ATCD) cardiovasculaires** : hypertension artérielle compliquée, (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Les **diabétiques non équilibrés** ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
- Les personnes présentant une **pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser** lors d'une infection virale ; (personnes avec maladies pulmonaires chroniques ou asthme sévère). *Bronchopneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment.*
- Patients présentant une **insuffisance rénale chronique dialysée** ;
- Malades atteints de **cancer sous traitement**. (Hors hormonothérapie)
- Les personnes avec une **immunodépression congénitale ou acquise** :
  - médicamenteuse : *chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie (en fonction du traitement et de l'état de santé) et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,* - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm<sup>3</sup>,
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- Les malades atteints de **cirrhose au stade B** de la classification de Child-Pugh au moins ;
- Les personnes présentant une **obésité** (indice de masse corporelle > 30 kg/m<sup>2</sup>),
- S'agissant des **femmes enceintes**, en l'absence de données disponibles, il est recommandé d'appliquer les mesures ci-dessous à partir du troisième trimestre de la grossesse.
- **Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie**

2 / Les autres maladies et situations non actuellement évoquées par le HCSP feront l'objet d'une réflexion au cas par cas :

- **Femmes enceintes avant le 3<sup>e</sup> trimestre.** On ne se connaît pas à ce jour le potentiel embryotoxique et foetotoxique. Les données chinoises n'ont pas mis en évidence de risque mais n'ont inclus que très peu de femmes enceintes : on ne peut conclure. **Le principe de précaution sera appliqué au sein de l'université Lyon 2 pour toutes les femmes enceintes**
- **Une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration** (ex. : certaines affections neurologiques comme une maladie de Charcot, un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaires comme une myopathie, une myasthénie, la poliomyélite). ([https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967\\_protection\\_travailleurs\\_sante\\_maladies\\_chroniques.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf))
- **Concernant la maladie de Parkinson :** Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 -Suivi des patients atteints de maladie de Parkinson -, méthode de réponse rapide-,8 avril 2020 HAS,

validée par la société française de neurologie « *la maladie de Parkinson n'est pas un facteur de risque de formes sévères d'infection à COVID-19.* »

- **Autres maladies cardiaques.** Dans son avis du 14 mars 2020, la société française de cardiologie mentionne « *A ce jour, aucune donnée ne nous permet d'émettre un avis scientifique chez les adultes atteints d'une cardiopathie congénitale. Cependant nous considérons par mesure de précaution comme à risque les situations suivantes : insuffisance cardiaque, troubles du rythme ayant nécessité un traitement, ventricule unique, cyanose, hypertension pulmonaire, immunodépression (syndrome de DiGeorge, transplantation cardiaque), grossesse chez une femme ayant une cardiopathie congénitale.* »
- **Certains Troubles psychiques**

**Sources :**

Lettre du HCSP du 14 mars 2020

Recommandation SFMT/MTPH du 23 mars 2020 recommandations pour les équipes de santé au travail prenant en charge des établissements de santé où sont hospitalisés des patients Covid-19+.

Recommandations SFMT du 30 mars 2020 destinées aux médecins du travail des entreprises des secteurs d'activité autres que la santé

Organisation de la lutte contre le COVID-19 Mise à jour le 08 avril 2020 Service de pneumologie NHC Strasbourg GREPI de la SPLFP. F r a i s e

Avis du Conseil scientifique COVID-19 2 avril 2020 Etat des lieux du confinement et critères de sortie

COVID-19 (SARS-CoV-2) : Recommandations intérimaires pour la protection des travailleurs avec maladies chroniques du 03 avril 2020

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967\\_protection\\_travailleurs\\_sante\\_maladies\\_chroniques.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf)

Communiqué de la filiale de cardiologie pédiatrique et congénitale de la société française de cardiologie sur le coronavirus (COVID-19) du 14 mars 2020

Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 -Suivi des patients atteints de maladie de Parkinson -, méthode de réponse rapide-, 8 avril 2020 HAS, validée par le collège

Avis du 15 avril 2020 Relatif à la Téléconsultation en Santé au Travail Société Française de Médecine du Travail

Actualisation de l'avis relatif aux personnes à risque de forme grave de Covid-19 et aux mesures barrières spécifiques à ces publics 20 Avril 2020 HCSP

SFMT Avis Relatif à l'affectation, dans le contexte de l'épidémie SARS-CoV-2 (Covid-19), des professionnels exerçant en milieu de soins et travailleurs assimilés, présentant des maladies inflammatoires dysimmunitaires traitées par biomédicaments et thérapies ciblées

6 avril 2020 AVIS Relatif à l'affectation, dans le contexte de l'épidémie SARS-CoV-2 (Covid-19), des professionnels exerçant en milieu de soins et travailleurs assimilés, présentant un asthme 7 avril 2020